

Le conseil municipal

Accepte le projet de construction de bordures de trottoirs et de caniveaux le long du chemin dip. n: 73 suivant devis présenté par M. Petit Ingénieur P.V se montant à 4. millions de francs.

2°) Demande au Ministère le Préfet une subvention, d'une part, au titre d'équipement national et d'autre part au titre d'amélioration de voirie le long du chemin dip. n: 73